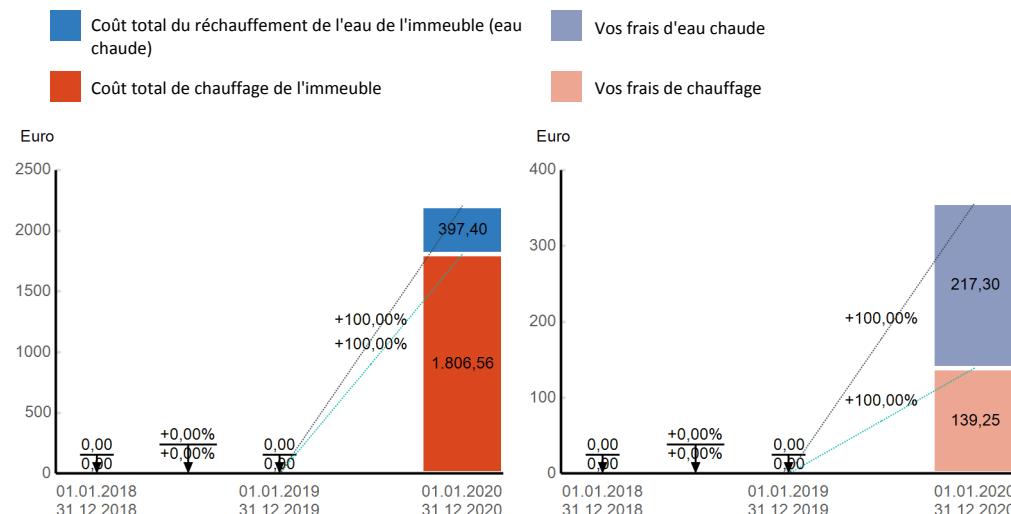


Mix énergétique et émission de CO₂ pour le chauffage et l'eau chaude (réchauffement)

Source d'énergie	Quantité d'énergie de l'immeuble	Facteur CO ₂	Emissions de CO ₂ :
Gaz [m ³]	37.300,20 kWh	0,22 kgCO ₂ /kWh	8.093,10 kgCO ₂
Votre part de la consommation totale	16,18%	Votre part de CO ₂	1.309,28 kgCO ₂

Votre consommation par rapport aux années précédentes



Sur la gauche, vous avez un aperçu détaillé de votre source d'énergie et du mix énergétique fournie. Les composants de votre mix énergétique et votre consommation d'énergie individuelle permettent de calculer votre émission de CO₂ individuelle. L'émission moyenne de CO₂ pour un seul ménage est de 10.800 kgCO₂.

Votre consommation d'énergie comparée à un groupe de référence.

Période de facturation	Chauffage			Eau chaude		
	Unités	Taille en m ²	Unités/m ²	m ³	Taille en m ²	m ^{3/m²}
01.01.2020 - 31.12.2020						
Votre consommation	37.497,75	100	374,98	21,73	100	0,22
Consommation moyenne	121.620,35	120	1.013,50	13,25	120	0,11

Le tableau indique votre consommation d'énergie par mètre carré, corrigée des variations climatiques, par rapport à un groupe de référence. Vous pouvez facilement voir si vous êtes au-dessus ou en dessous de la moyenne. Si vous voyez un potentiel d'amélioration, consultez les informations ci-dessous pour en savoir plus sur l'efficacité énergétique

Vous voulez en savoir plus sur l'efficacité énergétique ?

Si vous souhaitez améliorer votre efficacité énergétique, visitez le site de

- pour Bruxelles : BRUGEL (Commission de régulation bruxelloise pour les marchés du gaz et de l'électricité) : <https://www.brugel.brussels/>
- pour la Wallonie : SPW Énergie (Service Public de Wallonie) : <https://energie.wallonie.be/fr/>

Vous avez besoin d'informations sur les procédures de règlement des litiges?

Nous nous efforçons de fournir un excellent service en termes de qualité du travail, de précision, de respect des délais de livraison et de service à la clientèle. Au cas où vous ne seriez pas entièrement satisfait, nous sommes impatients de savoir comment améliorer notre service.

Si vous avez une plainte à formuler à propos d'ista ou si vous n'êtes pas satisfait de notre service, veuillez nous contacter

- (a) par téléphone au 02 523 40 60
- (b) par courrier électronique à contact@ista.be
- (c) en écrivant à ista à l'adresse Square Marie Curie 50, 1070 Anderlecht

Veuillez fournir un aperçu de votre plainte et confirmer vos coordonnées à jour. Ce faisant, vous nous autorisez à enregistrer les détails de votre plainte dans notre registre des plaintes et, le cas échéant, à communiquer les données relatives aux plaintes à des organisations externes si nécessaire.

ista Belgium dispose d'une procédure de plainte interne dans le cadre de laquelle nous cherchons, au sein de notre organisation, une solution à votre plainte. ista répondra, en fonction de la nature de votre plainte, aussi rapidement que possible et au plus tard 45 jours après son dépôt. Si nous ne sommes pas autorisés ou en mesure de traiter votre plainte, nous vous transmettrons l'organisation responsable, qui est le plus souvent votre gestionnaire immobilier.

Si nous ne pouvons pas traiter votre plainte ensemble, soit avec l'aide de votre gestionnaire immobilier, vous pouvez vous adresser à BRUGEL pour Bruxelles et à SPW Énergie pour la Wallonie pour qu'ils examinent votre demande sur le lien suivant.

- BRUGEL : <https://www.brugel.brussels/>
- SPW Énergie : <https://energie.wallonie.be/fr/>

Pour connaître votre consommation d'énergie en digital, prenez contact avec votre gestionnaire de l'immeuble.

Voor Nederlandstalige toelichting : <https://www.ista.com/be/nl/organisatie/eed-one-pager/>

Zur deutschen Erklärung : <https://www.ista.com/be/entreprise/eed-one-pager/>